

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DiaMaxx Mono / DiaMaxx Poly

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

DiaMaxx Mono / DiaMaxx Poly

N° de produit

43114013-43118017 (Mono)/43122513-43128017 (Poly)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Polishing of metallographic samples

Utilisations déconseillées

Aucune en particulier

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Akasel A/S

Svogerslev Hovedgade 48

4000 Roskilde

Denmark

+45 57 84 05 01

www.akasel.com

Courriel

safety@akasel.com

Fiche de données de sécurité rédigée le

27-09-2021

Version de la fiche de données de sécurité

2.0

Date de la précédente édition

2021-07-12 (1.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger

Sans objet

Mention d'avertissement

Sans objet

Mention(s) de danger

Sans objet

Conseil(s) de prudence

Générales

-

Précautions

-

Intervention

-

Stockage

-

Élimination

-

Contient

Aucune en particulier

2.3. Autres dangers

Autre étiquetage

Sans objet

Autre

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
Propan-1,2-diol	N° CAS: 57-55-6 N° CE: 200-338-0 REACH: 01-2119456809-23-xxxx N° index:	15-25%		
Polyethylene glycol - 9EO	N° CAS: 25322-68-3 N° CE: 500-038-2 REACH: N° index:	15-25%		
acide acrylique	N° CAS: 79-10-7 N° CE: 201-177-9 REACH: 01-2119452449-31-xxxx N° index: 607-061-00-8	<0.0001%	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Corr. 1A, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) STOT SE 3, H335 (SCL: 1.00 %)	[1]
Cyclohexane	N° CAS: 110-82-7 N° CE: 203-806-2 REACH: N° index: 601-017-00-1	<0.0001%	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1], [3]

Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

[3] La substance chimique est soumise aux restrictions REACH, annexe XVII de REACH.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : consultez un médecin.

Contact visuel

En cas d'irritation oculaire: Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse.

Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Sans objet

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune en particulier

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune en particulier

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Sans objet

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'exigences particulières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

▼ 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, de la terre, de la vermiculite, de la terre de diatomée pour contenir et collecter les matières

absorbantes non combustibles et mettez en conteneur pour élimination conformément aux règles locales.
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant les considérations relatives à l'élimination
Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune condition spéciale requise

Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Température de stockage

Température ambiante, de 18 à 23°C

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

—
hydroxyde de sodium
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 2

—
acide acrylique
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 29
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10
Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 20
Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 59

Observations:

Note (14) = Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1A et M1B sauf si elles contiennent moins de 1% en poids de benzène

—
Cyclohexane
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 700
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 200
Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 375
Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 1300

Observations:

Note (11) = La VLE n'est pas réglementaire et provient d'une circulaire du ministère chargé du travail.

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. INRS ED 984, 10/2016.

DNEL

Produit/composant	Propan-1,2-diol
DNEL	168mg/m ³
Voie d'exposition	Inhalation
Durée	Effets systématiques à long terme - travailleurs

Produit/composant	Propan-1,2-diol
DNEL	10mg/m3
Voie d'exposition	Inhalation
Durée	Effets locaux à long terme - Travailleurs
Produit/composant	Propan-1,2-diol
DNEL	213mg/kg bw/dg
Voie d'exposition	Dermique
Durée	Effets systématiques à long terme - population globale
Produit/composant	Propan-1,2-diol
DNEL	50mg/m3
Voie d'exposition	Inhalation
Durée	Effets systématiques à long terme - population globale
Produit/composant	Propan-1,2-diol
DNEL	85 mg/m3
Voie d'exposition	Oral
Durée	Effets systématiques à long terme - population globale
Produit/composant	Propan-1,2-diol
DNEL	10mg/m3
Voie d'exposition	Inhalation
Durée	Effets locaux à long terme - population globale

▼ PNEC

Produit/composant	Propan-1,2-diol
PNEC	260 mg/l
Voie d'exposition	Eau douce
Durée d'exposition	
Produit/composant	Propan-1,2-diol
PNEC	26mg/l
Voie d'exposition	Eau de marines
Durée d'exposition	
Produit/composant	Propan-1,2-diol
PNEC	183mg/l
Voie d'exposition	Emission intermittente
Durée d'exposition	
Produit/composant	Propan-1,2-diol
PNEC	572 mg/kg d.w
Voie d'exposition	Sédiments en eau douce
Durée d'exposition	
Produit/composant	Propan-1,2-diol
PNEC	50mg/kg d.w
Voie d'exposition	Terre
Durée d'exposition	

Produit/composant	Propan-1,2-diol
PNEC	2000mg/l
Voie d'exposition	Installation à boue activé
Durée d'exposition	

Produit/composant	Propan-1,2-diol
PNEC	57.2mg/kg d.w
Voie d'exposition	Sédiment en eau de marines
Durée d'exposition	

▼ 8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auquel il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

▼ Mesures techniques

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandé.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains après utilisation.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée	-	-	-

Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
Pas d'exigences particulières.	-	-

Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.	-	-	-

▼ Protection des yeux

Situation de travail	Type	Normes
At risk of splashing in the eyes	Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Liquide

Couleur

Plus de couleurs

Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Doux

pH

6-6.5

Densité (g/cm³)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Viscosité

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Caractéristiques des particules

Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

Point de fusion (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C)

Ne s'applique pas aux liquides.

Point d'ébullition (°C)

100.00 °C

Pression de vapeur

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Densité de vapeur

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Température de décomposition (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)

110.00 °C

Inflammabilité (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Inflammation spontanée (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Limite d'explosivité (% v/v)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Soluble

n-octanol/coefficient d'eau

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Solubilité dans la graisse (g/L)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en particulier

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

▼ Toxicité aiguë

Produit/composant	Propan-1,2-diol
Méthode d'essai	
Espèce	Lapin
Voie d'exposition	Dermique
Test	DL50
Valeur	>2000 mg/kg
Autres informations	

Produit/composant	Propan-1,2-diol
Méthode d'essai	
Espèce	Cochon d'Inde
Voie d'exposition	Intrapéritonéale
Test	DL50
Valeur	9718 mg/kg
Autres informations	

Produit/composant	Propan-1,2-diol
Méthode d'essai	
Espèce	Rat
Voie d'exposition	Oral
Test	DL50
Valeur	6423 mg/kg
Autres informations	

Produit/composant	Propan-1,2-diol
Méthode d'essai	
Espèce	Lapin
Voie d'exposition	Oral
Test	DL50
Valeur	18500 mg/kg
Autres informations	

Produit/composant	Propan-1,2-diol
-------------------	-----------------

Méthode d'essai
 Espèce Lapin
 Voie d'exposition Inhalation
 Test CL50 (2 heures)
 Valeur >317 mg/L
 Autres informations

Produit/composant Trisodium orthophosphate
 Méthode d'essai
 Espèce Rat
 Voie d'exposition Dermique
 Test DL50
 Valeur >2.000 mg/kg
 Autres informations

Produit/composant Trisodium orthophosphate
 Méthode d'essai
 Espèce Rat
 Voie d'exposition Inhalation
 Test CL50 (4 heures)
 Valeur >0.83 mg/L
 Autres informations

Produit/composant Trisodium orthophosphate
 Méthode d'essai
 Espèce Rat
 Voie d'exposition Oral
 Test DL50
 Valeur >2.000 mg/kg
 Autres informations

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Effets sur le long terme

Aucune en particulier

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune en particulier

Autres informations

acide acrylique : La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

▼ **12.1. Toxicité**

Produit/composant	Propan-1,2-diol
Méthode d'essai	
Espèce	Daphnie
Milieu environnemental	
Durée	48 heures
Test	CE50
Valeur	110 mg/L
Autres informations	

Produit/composant	Propan-1,2-diol
Méthode d'essai	
Espèce	Poisson
Milieu environnemental	
Durée	96 heures
Test	CL50
Valeur	710 mg/L
Autres informations	

Produit/composant	Propan-1,2-diol
Méthode d'essai	
Espèce	Algues
Milieu environnemental	
Durée	96 heures
Test	ErC50
Valeur	19000 mg/L
Autres informations	

Produit/composant	Trisodium orthophosphate
Méthode d'essai	
Espèce	Daphnie
Milieu environnemental	
Durée	48 heures
Test	CE50
Valeur	>100 mg/L
Autres informations	

Produit/composant	Trisodium orthophosphate
Méthode d'essai	
Espèce	Poisson
Milieu environnemental	
Durée	96 heures
Test	CL50
Valeur	>100 mg/L
Autres informations	

Produit/composant	Trisodium orthophosphate
Méthode d'essai	
Espèce	Algues
Milieu environnemental	
Durée	72 heures
Test	CE50
Valeur	>100 mg/L
Autres informations	

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant	Propan-1,2-diol
Biodégradable dans l'environnement aquatique	Oui
Méthode d'essai	OCDE 301 F
Valeur	81,7 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant	Propan-1,2-diol
Méthode d'essai	
Potentiel bioaccumulable	Non
LogPow	-0,7800
BCF	0.09
Autres informations	

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et tPtB

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune en particulier

12.7. Autres effets néfastes

Aucune particulière

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Catalogue Européen de Déchets (CED)

Sans objet

Étiquetage spécifique

Sans objet

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - 14.4

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

ADR/RID

- Sans objet
- IMDG
 - Sans objet
- MARINE POLLUTANT
 - Non
- IATA
 - Sans objet
- 14.5. Dangers pour l'environnement
 - Sans objet
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 - Sans objet
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
 - Aucune information disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances dangereuses désignées

Sans objet

Autre

Sans objet

Sources

Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Règlement (UE) n° 1357/2014 DE LA COMMISSION du 18 décembre 2014 relatif aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H225, Liquide et vapeurs très inflammables.

H226, Liquide et vapeurs inflammables.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312, Nocif par contact cutané.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H332, Nocif par inhalation.

H335, Peut irriter les voies respiratoires.

H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation

intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVCB = Substances hydrocarbures complexes

Autre

Sans objet

Homologué par

iro@akasel.com

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr